

## Informationen über Entwicklungspolitik

Vom Delegierten des Bundesrates für technische Zusammenarbeit,  
Eidg. Politisches Departement, und von der Handelsabteilung  
des Eidg. Volkswirtschaftsdepartements  
gemeinsam herausgegebenes Bulletin.  
3003 Bern

## Informations sur la politique du développement.

Bulletin publié conjointement par le Délégué du Conseil fédéral à  
la Coopération technique, Département politique fédéral, et  
par la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique.  
3003 Berne

EDITION FRANCAISE

### C o n t e n u

	Page
1) LE DEVELOPPEMENT QUI TOMBE DU CIEL... par Jean-Paul Rüttimann	2
2) Quelle est la répartition géographique et sectorielle des activités de l'IDA ?	6
3) L'Engagement des fonds de l'IDA	7

---

No 28 / mai 1976

DEVELOPPEMENT

LA CECITE DES RIVIERES

-----

Plusieurs millions d'adultes en Afrique et en Amérique Latine sont atteints par l'onchocercose. Dans le dernier stade - après une dizaine d'années - cette affection rend le malade aveugle. Le patient est infesté de vers qui se reproduisent sous sa peau et affaiblissent son organisme. Ces vers sont transmis par un moucheron qui ne se reproduit que le long de rivières à courant rapide.

*(voir pages suivantes)*

LE DEVELOPPEMENT QUI TOMBE DU CIEL ...

\*\*\*\*\*

par Jean-Paul Rüttimann

La situation était devenue intolérable à Samandéni: le nombre d'aveugles augmentait sans cesse. Finalement les vieux ont pris la décision de déplacer le village pour fuir cette terrible maladie "qui mange les yeux". Aujourd'hui quelques murs en terre rappellent l'emplacement de l'ancien village alors que le nouveau s'est reconstitué à un kilomètre de là: hélas, pas assez éloigné de la rivière d'où partent les mouches porteuses de l'onchocercose. Le cas n'est pas isolé en Haute-Volta. Dans cet Etat d'Afrique de l'Ouest près d'un million d'habitants (sur une population totale de six millions) sont, plus ou moins, atteints par cette maladie. Dans certains villages, un adulte sur cinq est aveugle.

Cette maladie entraîne des conséquences économiques désastreuses: elle sévit dans les régions les plus fertiles de ce pays si pauvre en sols productifs. Mais comment cultiver le long de ces rivières s'il faut payer la récolte du prix de ses yeux? Certes, il existe deux médicaments qui peuvent soulager le malade s'ils sont administrés à temps. Malheureusement leurs effets secondaires sont tels que le patient doit rester sous surveillance médicale. Cela exclut tout traitement de masse.

Le ciel t'aide....

Aucun remède de la médecine africaine contre la cécité des rivières n'est connu. Dans certains villages on avait recours à des fétiches spéciaux. Mais le fait que l'on trouve de tels fétiches dans les villages abandonnés semble montrer que les Africains eux-mêmes préféreraient fuir la rivière plutôt que de se fier à leurs fétiches. Actuellement des recherches sont en cours pour tester l'efficacité de plantes susceptibles de chasser les mouches. Mais pour quelques années encore, la destruction des mouches - plus exactement de leurs larves vivant dans l'eau - apparaît comme le seul moyen de libérer de vastes contrées de ce fléau. Une telle campagne menée dans les années 60 dans la vallée de Farako prouve que cette forme de lutte est efficace: le taux de personnes victimes de l'onchocercose y est tombé de 65% en 1962 à moins de 1% treize ans plus tard. "Nous nous rendions en Land-Rover aussi loin que possible, puis il fallait aller à pied ou utiliser des bateaux pour atteindre les gîtes de larves", se rappelle le docteur Le Berre. Il était impensable de détruire ainsi sur une grande échelle le moucheron qui transmet l'onchocercose.

Aujourd'hui cinq hélicoptères et deux avions déversent l'insecticide du ciel et permettent ainsi de lutter contre la cécité des rivières dans les sept pays ouest-africains concernés par le programme de lutte contre l'onchocercose. "Ces milliers d'heures de vol coûtent très cher et constituent la plus grande dépense de ce programme international", explique le docteur Le Berre, devenu chef de la lutte contre le vecteur de cette maladie. "Mais j'ai fait le calcul qu'un seul hélicoptère accomplissait en trois heures de vol le travail fourni précédemment par quatre équipes motorisées en une semaine. La méthode aérienne revient meilleur marché et permet un traitement régulier, même en période de pluies où les pistes sont impraticables!"

....tu t'aideras ensuite

Après plus d'un an d'opérations aériennes le bilan est encourageant: les capteurs faisant partie des équipes d'évaluation ne trouvent guère plus de moucheron, vecteurs de l'onchocercose. Les fonds mis à disposition par les différents pays donateurs et par l'IDA (Association internationale pour le développement - une filiale de la Banque Mondiale) ne sont donc pas tombés dans le vide. Pourtant il est trop tôt pour chanter victoire. La lutte entreprise s'est concentrée jusqu'à présent sur le sud-ouest de la Haute-Volta et les régions voisines du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

#### Programme de lutte

*Pour contrôler l'onchocercose dans la région du bassin de la Volta en Afrique de l'Ouest un programme international fut lancé en 1974. Prévu pour une durée de vingt ans ce programme doit toucher une superficie de 700'000 km<sup>2</sup> (donc 17 fois la Suisse) où vivent 10 millions de personnes dont plus de 10% sont atteintes par cette maladie. La région du programme englobe des secteurs de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin, du Mali, du Niger ainsi que la plus grande partie de la Haute-Volta. 8 pays industrialisés, l'Iraq, le Koweït, la Banque africaine de développement et l'IDA (filiale de la Banque Mondiale) financent le programme dont la gestion est assurée par l'IDA.*

L'infrastructure mise en place suffira-t-elle pour étendre cette lutte aux autres régions prévues du nord-est de la Haute-Volta et des régions voisines du Togo, du Bénin et du Niger? En outre, les experts s'attendent à un retour en force du mouche-



ron et tiennent en réserve un deuxième insecticide pour le cas où les larves deviendraient résistantes à celui que l'on emploie actuellement.

Lorsque les responsables - pour la plupart des médecins envoyés par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) considéreront certaines régions comme libérées de l'onchocercose ou, du moins, "sous contrôle", l'étape la plus délicate débutera. Il s'agira alors de mettre en valeur ces terrains. Rien que pour la Haute-Volta, 27'000 km<sup>2</sup> des terres les plus fertiles (soit plus de la moitié de la superficie totale de la Suisse) seront rendus à l'agriculture. Les quelque 650'000 personnes qui seront installées sur ces terres - et les volontaires ne manquent pas! - permettront probablement à la Haute-Volta de doubler sa production agricole. Dans un pays éprouvé par la récente sécheresse du Sahel et dont certaines régions sont déjà surpeuplées, le programme de lutte contre l'onchocercose prend une place capitale.

### Pas de miracles

Mais le développement ne tombera pas du ciel. On sait que le développement ne peut pas s'imposer de l'extérieur mais doit trouver son moteur chez les paysans eux-mêmes. Une première expérience d'aménagement d'une région et d'installation de près d'un millier de familles paysannes a donné des résultats satisfaisants. Il est donc raisonnable d'espérer que le programme de lutte contre l'onchocercose ouvre de nouvelles perspectives pour le développement économique de pays qui comptent parmi les plus démunis du monde. - Sans parler de la souffrance humaine engendrée par la maladie.

Le coût de ce programme international peut paraître élevé: 54 millions de dollars (environ 140 mio. de francs suisses) pour les six premières années, alors que la durée totale est estimée à vingt ans. Pourtant, même en se plaçant sur un plan strictement économique, la Banque Mondiale a calculé que l'investissement en valait la peine. C'est la raison pour laquelle elle y contribue par sa filiale de l'IDA dans une proportion de 10%, et assure la gestion de l'ensemble des sommes nécessaires. La FAO (Organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation) quant à elle, participe à la mise en valeur des régions libérées et au contrôle de l'environnement. En effet, il ne faudrait pas que la destruction des moucheron entraîne des dommages pour les hommes, les animaux ou les plantes. Les observations faites jusqu'à présent sont rassurantes: l'insecticide bio-dégradable cause des dégâts infimes aux plantes situées près des gîtes, mais ne crée pas de déséquilibre perceptible.

L'assistance internationale en finançant l'emploi de méthodes d'une haute technologie - auxquelles d'ailleurs de plus en plus d'Africains sont formés dans le cadre du programme - offre aux sept pays africains concernés une chance de libérer certaines de leurs ter-

res d'un fléau terrible. L'avenir nous dira si les habitants de ces pays ont saisi cette chance. Et quand on connaît le courage des paysans de ces régions, le doute n'est guère permis.

Quelle est la répartition géographique  
et sectorielle des activités de l'IDA ?

Sur un total de 1'576 millions de dollars de crédits de l'IDA approuvés au cours de l'année financière 1975, 432,6 millions de dollars, soit 27 %, sont allés à l'Afrique, 925 millions de dollars, soit 59 %, à l'Asie, 170,1 millions de dollars, soit 10,5 %, aux pays en développement de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et 48,5 millions de dollars, soit 3,5 %, à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

Jusqu'au 30 juin 1975, sur un total de 8'434,8 millions de dollars engagés par l'IDA, 2'556,4 millions de dollars, soit environ 30 %, sont allés aux secteurs agricole et forestier - pourcentage qui augmente d'année en année puisqu'aujourd'hui près de 50 % des crédits de l'IDA vont au secteur agricole -, 1'825 millions de dollars, soit 22 %, ont été octroyés au secteur de transports, 1'560 millions de dollars, soit 18 %, ont été utilisés pour financer des crédits de programme et 586,1 millions de dollars, soit environ 8 %, ont été utilisés dans le secteur énergétique.

L'ENGAGEMENT DES FONDS DE L'IDA

Pour l'achat des biens et services financés par des prêts de la Banque mondiale ou des crédits de l'IDA, le groupe de la Banque mondiale connaît le système des appels d'offres internationaux. Ainsi le produit des crédits de l'IDA n'est pas lié à l'achat de biens et de services dans un pays particulier. Les fournisseurs au contraire peuvent être recherchés dans tout pays membre de l'IDA et en Suisse. En Suisse parce que notre pays, bien que n'étant pas membre du groupe de la Banque mondiale a accordé à l'IDA pour ses 2ème et 3ème reconstitutions des prêts et parce qu'elle a ouvert son marché financier à la vente des obligations de la Banque mondiale.

La procédure d'adjudication internationale se fait selon des règles établies par l'IDA à cet effet.

Les lignes directrices édictées par l'IDA prévoient que pour tous les contrats qui font l'objet de la procédure d'adjudication internationale, les appels d'offres doivent être transmis aux représentants officiels de tous les pays membres de la Banque et de la Suisse et publiés au moins dans un journal à grand tirage du pays emprunteur.

On rappellera ici que bien que le groupe de la Banque mondiale participe ainsi de façon très concrète à toute la procédure d'adjudication internationale, c'est au pays emprunteur, souvent avec l'aide d'experts conseils, qu'il incombe de préparer les cahiers des charges détaillés indiquant notamment les types d'équipements et de services qui seront nécessaires pour la réalisation du projet; c'est également le pays emprunteur qui fixe dans quelles conditions et où les soumissions doivent être adressées.

Cette procédure présente, tant pour l'IDA que pour le pays emprunteur ou les pays bailleurs de fonds, de nombreux avantages qu'il sied de relever ici.

Du point de vue de l'IDA, la procédure d'adjudication par appels d'offres internationaux assure une utilisation rationnelle des fonds qu'elle engage. Par le fait qu'elle a établi des règles uniformes relatives à cette procédure, l'IDA garde un contrôle sur l'exécution correcte de l'adjudication et sur l'engagement à bon escient des fonds.



Les avantages de cette procédure d'adjudication internationale sont encore plus manifestes pour les pays en développement emprunteurs.

Grâce à un emploi très large de cette procédure, les pays emprunteurs peuvent en effet s'assurer d'obtenir, par le biais de la concurrence internationale, les biens et services qui répondent vraiment aux exigences pratiques et techniques posées par la réalisation du projet financé par l'IDA. La gamme des produits offerts sur le marché international est telle que le pays emprunteur est ainsi en mesure de choisir l'offre qui, tant du point de vue de la qualité que de celui du prix, est la plus avantageuse et la plus compétitive sur le plan international. D'autre part, les entreprises qui résident dans le pays emprunteur lui-même ont un droit de préférence limité pour les soumissions présentées pour la réalisation des projets de l'IDA. Les marges de préférence en faveur de ces dernières, bien que faibles, contribuent à créer des industries complémentaires dans les pays en développement concernés et de ce fait les entreprises du pays en développement sont intéressées de manière concrète à la réalisation du projet envisagé.

Finalement, cette procédure présente également un intérêt certain pour les pays bailleurs de fonds du groupe de la Banque mondiale. Il a déjà été mentionné que, eu égard au fait que jusqu'ici la Suisse a étroitement collaboré avec le groupe de la Banque mondiale, celle-ci a autorisé les entreprises suisses à participer également aux adjudications pour les projets qu'elle finance.

Par ce biais, les entreprises suisses de nombreuses branches ont livré des biens et services nécessaires à la réalisation des projets de la Banque mondiale et de l'IDA. Les commandes totales passées en Suisse en relation avec le financement de projets par le groupe de la Banque mondiale ont ainsi atteint environ deux milliards de francs jusqu'ici; en ce qui concerne les seuls crédits de l'IDA, les entreprises suisses ont profité de commandes supérieures en valeur à la somme des deux crédits que la Suisse a accordés à l'IDA dans le cadre de la deuxième et de la troisième reconstitutions de ses ressources, ainsi qu'il ressort des tableaux ci-après.

Acquisition en Suisse de biens et services pour des  
projets financés par la Banque Mondiale et l'IDA

	<u>Banque</u>		<u>IDA</u>	
	<u>US-\$</u>	<u>Frs. 1)</u>	<u>US-\$</u>	<u>Frs. 1)</u>
	en millions			
Jusqu'au 30 juin 1968	185,3	799,5	20,2	87,3
Année financière 1969 (1.7.68-30.6.69)	18,5	79,7	4,7	20,3
" financière 1970	21,5	92,7	2,0	8,6
" " 1971	26,2	104,8	1,9	7,6
" " 1972	35,0	133,4	1,8	6,9
" " 1973	43,3	147,2	4,5	15,3
" " 1974	45,3	135,0	5,7	17,0
" " 1975	46,5	116,3	20,9	52,3
" " 1976 (6 mois)	29,2	77,4	9,2	24,4
	T o t a l			
	450,8	1'686,0	70,9	239,7
	=====	=====	=====	=====

1) Jusqu'en 1968 le taux de 4,32 pour 1 dollar a été employé. A partir de 1969, nous avons utilisé chaque fois le taux moyen annuel correspondant.

Acquisition de biens et services de la Banque mondiale et de l'IDA  
(en millions de US-\$)

Secteurs	Suisse		Autres pays		Pourcentage des commandes en Suisse	
	Année Fin.	Total jus-	Année Fin.	Total jus-	Année Fin.	Total jus-
	1975	que 30.6.75	1975	que 30.6.75	1975	que 30.6.75
<u>Banque mondiale</u>						
Electricité	15,8	224,8	329,8	4'136,6	4,8	5,4
Transports	3,0	19,5	246,0	3'113,3	1,2	0,6
Télécommunications	0,3	1,1	96,7	364,0	0,3	0,3
Agriculture	2,0	7,3	122,7	727,2	1,6	1,0
Industrie	0,5	17,4	160,2	1'031,2	0,3	1,7
Adduction d'eau	0,3	1,3	43,0	143,7	0,7	0,9
Education	-	0,3	20,9	72,7	-	0,4
Sociétés financières de dév.	22,9	130,5	208,2	1'509,1	11,0	8,6
Autres rubriques	<u>1,7</u>	<u>19,4</u>	<u>176,4</u>	<u>1'279,0</u>	1,0	1,5
Total des commandes à l'étranger	46,5	421,6	1'403,9	12'376,8	3,3	3,4
coûts locaux	-	-	542,4	2'225,4		
divers	-	-	149,9	2'823,2		
	<u>46,5</u>	<u>421,6</u>	<u>2'096,2</u>	<u>17'425,4</u>		
<u>IDA</u>						
Electricité	2,4	10,6	44,8	219,3	5,4	4,8
Transports	4,0	18,3	150,1	1'099,7	2,7	1,7
Télécommunications	0,1	0,2	36,7	163,0	0,3	0,1
Agriculture	3,8	5,7	98,0	437,2	3,9	1,3
Industrie	0,1	0,2	35,5	93,3	0,3	0,2
Adduction d'eau	-	0,4	13,5	46,1	-	0,9
Education	0,4	1,4	25,6	86,7	1,6	1,6
Sociétés financières de développement (1)	3,0	6,9	22,7	81,9	13,2	8,4
Travaux d'ingénieur	0,4	0,4	2,1	17,0	19,0	2,4
Autres rubriques	<u>6,7</u>	<u>17,7</u>	<u>379,2</u>	<u>1'351,1</u>	1,8	1,3
Total commandes à l'étranger	20,9	61,7	808,2	3'595,3	2,6	1,7
coûts locaux	-	-	183,2	679,1		
divers	-	-	34,9	193,2		
	<u>20,9</u>	<u>61,7</u>	<u>1'026,3</u>	<u>4'467,6</u>		
Total Banque mondiale et IDA	<u>67,4</u>	<u>483,3</u>	<u>3'122,5</u>	<u>21'893,0</u>		

Il découle de ce dernier tableau que nombreuses sont les branches de notre industrie qui ont pu livrer des biens et services aux pays en développement grâce au financement du groupe de la Banque mondiale. L'industrie des machines et des transports en a le plus profité. Toutefois, les bureaux d'ingénieurs, dont les prestations figurent dans le tableau sous "autres rubriques", ont également retiré d'importantes commandes.

On relèvera de plus que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas uniquement les grandes entreprises, que cela soit en Suisse ou dans d'autres pays, qui profitent de cette procédure d'appel d'offres. Les petites et moyennes entreprises, par le biais de la sous-traitance notamment, en ont retiré également de réels bénéfices.

Il est vrai qu'à première vue ces chiffres apparaissent comme relativement modestes. Toutefois, ces données ne rendent compte que d'une partie du tableau. Car pour beaucoup de maisons suisses ou d'autres pays les commandes financées par des prêts de la Banque mondiale et de l'IDA ont signifié une accession à des marchés qu'elles n'avaient pas encore prospectés. Ainsi, grâce à ces commandes, les entreprises adjudicataires se sont ouvert de nouveaux marchés, ce qui, bien entendu, n'est pas reflété dans les tableaux statistiques. Les marchés des pays en développement constituant un important potentiel de demandes, l'effet de boule de neige que peut entraîner cette procédure ne doit pas être négligé.

Un dossier d'information sur l'IDA et les problèmes y relatifs est à la disposition des destinataires du présent Bulletin qui en feront la demande auprès du

Service de l'Information et  
de la Documentation  
Coopération technique  
Département politique fédéral  
3003 B e r n e  
Tel.: 031 61 34 88